



Faux témoignages, procès prud'hommal

Par **Claire30**, le **31/08/2012** à **21:45**

Bonsoir,

Voilà, le procès contre mes anciens employeurs a lieu dans quelques semaines. Mon avocat m'a fait parvenir les pièces de la partie adverse et je suis stupéfaite quant aux nombres de témoignages, de faux témoignages de personnes que je n'ai jamais vu, que je ne connais pas mais qui sont ami(e)s avec mes anciens employeurs.

Alors que moi je n'ai qu'un seul misérable témoignage d'une ancienne cliente qui donc a pu être témoin direct de certain fait et qui est devenue une amie par la suite.

Comment prouver que je ne connais pas ces personnes et que je n'ai donc jamais pu leurs dire ce qu'ils avancent ?

Il faut savoir également que mon ancienne patronne a écrit une déclaration de sa propre main se faisant passer pour une cliente, j'ai reconnu tout de suite son écriture, la copie de la pièce d'identité n'est que de recto, c'est celle de la cliente et je ne sais pas comment elle a fait pour se l'a procurer, la signature différente entre la copie de la CNI et la déclaration. J'ai également en ma possession des documents prouvant que c'est belle et bien son écriture.

Qu'est-ce-que ma patronne encours pour cela ?

Quand lorsque c'est la parole d'un employeur contre celle d'un salarié, comment cela se passe quand rien n'est vraiment prouvable ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **31/08/2012** à **21:54**

Bonjour,

Votre avocat devrait trouver les arguments pour contester ces pièces et prouver la similitude d'écriture dans le faux-témoignage en demandant de les écarter car litigieuses...